Inscriptions et fonctionnement



Début des cours:

- Semestre impair:
 - · 16 septembre 2024 pour tous les sites
- Semestre pair:
 - · 20 janvier 2025 pour tous les sites

Comment s'inscrire?

Les activités du SUAPS sont accessibles UNIQUEMENT aux étudiants et personnels de l'UPPA.

Avec la mise en place de la Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC), il y a des changements au niveau des modalités d'inscription pour les UE libre et de la redevance SUAPS.

L'inscription est impérative avant toute pratique, qu'elle soit en formation non notée ou en formation notée (UE Transverse / UECF).

La formation notée (UET, UECF):

• Il est possible de choisir une UE Transverse (UET) sur les semestres 2, 3, 4 et 5 du cycle licence (sauf BUT et cas particuliers). L'UET permet de valider des crédits ECTS selon un barème fixé par les formations initiales.

L'UECF ne rapporte que les points au-dessus de la moyenne (points bonus).

- Évaluation des pratiques notées (voir fichier ci-contre):
 - Pratique (14 points):

L'évaluation est faite suivant les modalités/barèmes fixés par les enseignants de l'activité.

Ré-investissement dans l'activité (6 points):

A voir directement avec l'enseignant.

Valorisation de l'investissement en dehors des cours (projets associatifs par exemple) ou dans les cours (arbitrage, rôles sociaux):

• Participation aux évènements et compétitions organisés par l'Association Sportive UPPA (ASUPPA) (échanges inter-sites, inter-U, nuits sportives et artistiques, compétitions FFSU).

Il faudra dans ce cas prendre la licence FFSU à l'ASUPPA

- · Organisation de projet
- · Connaissances sur l'activité

La formation non notée:

• non sanctionnée par une note, elle permet la découverte, le perfectionnement ou l'entraînement en vue d'un équilibre de vie universitaire, de gestion de la santé, de plaisir et d'épanouissement personnel. Cette formation permet également de préparer un semestre ultérieur en formation notée non débutant ou de compléter une formation notée par un second créneau de pratique.

ATTENTION: Aucun étudiant niveau débutant ne sera admis au semestre pair.

Se renseigner au SUAPS sur les modalités de la formation notée et à la scolarité ou département pour les choix possibles.

Cas de l'UE Transverse:

RAPPEL: L'UE Transverse est ouverte sur les semestres 2, 3, 4 et 5 du cycle licence à l'ensemble des étudiants de l'UPPA (sauf BUT et cas particuliers).

Pour cette année universitaire 2024/2025, chaque étudiant qui choisit une UET <mark>doit faire son inscription pédagogique directement en ligne (APOGEE) avant chaque début de semestre:</mark>

· semestre impair (septembre à décembre):

19 septembre (10h30) au 27 septembre 2024 (23h59)

La consultation de l'offre se fait à partir du 02/09/2024

semestre pair (janvier à mai):

du lundi 20 janvier (10h30) au vendredi 24 janvier 2025 (23h59)

La consultation de l'offre se fait à partir du 20 décembre 2024

Un email vous sera envoyé par l'UPPA vous expliquant les modalités de consultation du catalogue offert à l'UPPA et précisant les périodes d'ouverture des inscriptions en ligne aux UE Transverses 🛛 🚅.

 ATTENTION:nombre de places limité, pas de débutant au semestre pair. Après la période d'ouverture de la procédure, plus aucune inscription ne sera possible.

Il est tout à fait possible (et même recommandé) de poursuivre une pratique sportive dans la même activité d'un semestre à l'autre, que ce soit en noté (UE Transverse/UECF) ou en non noté.

Bien entendu, vous pouvez aussi changer.

Pour tout autre type d'inscription:

L'inscription pour les étudiants se fait directement sur internet via l'application ATLAS | 🚅 (voir ci-après) pour les pratiques notées en UECF et non noté.

Pour les personnels de l'UPPA, merci d'utiliser ce lien particulier 🛛 🗻.

- semestre impair: entre le 19 septembre 10h30 et le 27 septembre 2024 23h59
- semestre pair: entre le 20 janvier 10h30 et le 24 janvier 2025 23h59

Combien d'activités choisir?

Tu ne peux choisir en ligne qu'une activité. Le premier choix se fera directement sur internet (application ATLAS ou WebScol pour les UET), ensuite il faudra voir directement sur place auprès des enseignants.

Remarque les activités de pleine nature ci-dessous nécessitent une inscription à la sortie :



- les randonnées pédestres et raquettes
- le ski/snowboard jeudi après-midi et samedi
- le surf (départ de Pau)
- l'escalade en falaise le samedi (Pau)
- le kayak le week-end
- les stages (surf et ski/snowboard)

Quel coût?

Chaque étudiant de l'UPPA, régulièrement inscrit pour l'année en cours, a accès **gratuitement** (en fonction des places disponibles et des règles de fonctionnement spécifiques pour certaines activités) à:

- Une pratique pluri-hebdomadaire (en fonction des places disponibles), dans une même discipline ou des disciplines différentes (voir directement auprès du responsable de l'activité concernée)
- Remarque : une participation financière est demandée pour les déplacements et la location de matériel

OFFRE pour le personnel: adhésion annuelle 50€

Les cours, stages et sorties nature sont également accessibles au personnel.

Pour les personnels de l'UPPA, merci d'utiliser ce lien particulier 🛛 🚅

Coût des sorties nature:

Une participation financière est demandée pour les sorties nature. Les tarifs sont affichés au SUAPS et sont téléchargeables ci-contre. Le paiement peut se faire en espèces, chèque ou carte bleue.

Inscriptions:

Toutes les inscriptions à une première activité se font directement sur internet.

POUR LES UE Transverses: Inscription Pédagogique obligatoire via le web (IP APOGEE) uniquement du lundi 20 janvier 2025 à 10h30 au vendredi 24 janvier 2025 à 23h59 inclus.

POUR LES UECF et formations non notées: du lundi 20 janvier 2025 à 10h30 au vendredi 24 janvier 2025 à 23h59 inclus directement sur internet via l'application ATLAS |

Permanences et inscriptions pour le campus de Pau

• de 11h30 à 13h au bureau SUAPS du mardi au jeudi inclus Bâtiment Vie Étudiante pour toute information, renseignement et inscription sorties pleine nature

Permanences et inscriptions pour le campus de la Côte Basque

- de 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30 au bureau SUAPS campus de la nive à Bayonne le lundi, mercredi et jeudi pour toute information, renseignement et inscription sorties pleine nature
- toute information, renseignement et inscription sorties pleine nature (également mardi 08h45 12h pendant les inscriptions ski).

de 09h à 11h le lundi au bureau du SUAPS maison des étudiants d'Anglet, en face du restaurant universitaire campus Montaury, le lundi pour

POUR LES UE Transverses: Inscription Pédagogique obligatoire via le web (IP APOGEE) uniquement du lundi 20 janvier 2025 à 10h30 au vendredi 24 janvier 2025 à 23h59 inclus.

POUR LES UECF et formations non notées: dulundi 20 janvier 2025 à 10h30 au vendredi 24 janvier 2025 à 23h59 inclus directement sur internet via l'application ATLAS

Pour les étudiants en S1 de DROIT et de STAPS Anglet, il est possible de choisir une OPTION obligatoire. Inscription en présentiel durant les permanences.

Modes de paiement Campus Montaury Anglet

- Chèque à l'ordre du "régisseur de recettes SUAPS Bayonne"
- Espèces

Modes de paiement Campus Côte Basque

- Carte bancaire
- Chèque à l'ordre du "régisseur de recettes SUAPS Bayonne"
- Espèces

S'inscrire sur le campus de Tarbes

POUR LES UE Transverses: Inscription Pédagogique obligatoire via le web (IP APOGEE) uniquement du lundi 20 janvier 2025 à 10h30 au vendredi 24 janvier 2025 à 23h59 inclus.

POUR LES UECF et formations non notées: du lundi 20 janvier 2025 à 10h30 au vendredi 24 janvier 2025 à 23h59 inclus directement sur internet via l'application ATLAS | ___.

S'inscrire sur le campus de Mont de Marsan

INSCRIPTIONS directement auprès des enseignants

Information sur le certificat médical

Le certificat médical n'est plus obligatoire pour les pratiques non compétitives. En revanche, nous te conseillons vivement de faire un bilan avant toute pratique (Espace Santé Etudiant ou médecin personnel). Pour les pratiques de compétitions dans le cadre de l'ASUPPA, il reste bien entendu obligatoire.

Tous les cours sont encadrés et se déroulent dans des installations municipales ou de l'UPPA.

Une permanence est tenue dans le nouveau bâtiment Vie Étudiante du mardi au jeudi de **11h30 à 13h** pour:

- · tous les renseignements
- · la délivrance des cartes (carte sports, carte du personnel)
- · les inscriptions pour les activités de plein-air
- · les réservations pour le squash, la pelote

N'hésitez pas à venir nous voir...

Plus d'informations sur la charte des examens

ATTENTION!

Toutes les Activités Physiques Sportives et Artistiques (APSA) ne sont pas ouvertes à une pratique notée. Le choix de prendre une APSA en pratique notée doit être réfléchi. Tu t'engages à suivre les cours dispensés dans l'activité choisie. De plus, c'est un élément qui peut conditionner ton futur parcours étudiant et ton futur métier.

Il n'y a aucune session de rattrapage pour les activités prises en formation notée.

Les informations seront disponibles à la permanence du service des sports (nouveau bâtiment Vie Étudiante) site de Pau et au bureau du SUAPS pour Bayonne.

Les étudiants ayant un statut particulier doivent prendre contact avec leur scolarité, la DEVE et le SUAPS pour connaître les possibilités d'aménagement des examens. Pour tout renseignement n'hésitez pas à nous contacter.

Bayonne +33 5 59 57 41 08

Pau et Tarbes +33 5 59 40 70 96/97